



Convention 2026-2027 relative à l'Atelier pédagogique intitulé

**« Développement économique, planification et transitions :
quelle territorialisation du foncier économique
dans la Communauté de Communes du Trièves ? »**

ENTRE

D'UNE PART,

La Communauté de Communes du Trièves, 300 Chemin Ferrier, 38 650 MONESTIER DE CLERMONT, représenté par M. Christian ROUX, en qualité de Président ;

N° SIRET : 200 030 658 00013

Ci-après dénommé la CC du Trièves,

L'Etablissement public du SCOT de la grande région de Grenoble, 44 avenue Marcelin Berthelot, 38 100 GRENOBLE, représenté par M. Joël GULLON, en qualité de Président ;

N° SIRET : 253 804 314 00024

Ci-après dénommé l'EP SCOT,

ET

L'Université Grenoble Alpes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), située au 621 avenue centrale – Domaine universitaire 38401 Saint-Martin-d'Hères, représentée par M. Yassine LAKHNECH en sa qualité de président,

N° SIRET : 130 021 397 00018

Ci-après dénommée l'UGA,

Agissant au nom et pour le compte de l'UFR Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine, représentée par M. Sébastien LEROUX, en sa qualité de directeur.

Ci-après dénommée l'IUGA,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Finalités et organisation pédagogiques

Dans le cadre de la mention de Master *Urbanisme et Aménagement*, spécialité *Ingénierie du Développement et de l'Aménagement des Territoires en Transition* (IDATT), les étudiant.e.s sont formé.e.s aux démarches de diagnostic et d'évaluation des dynamiques et des politiques territoriales, mais également de prospective et de prise en compte des enjeux de transitions. Ces connaissances et ces savoir-faire sont notamment mis en pratique dans le cadre d'ateliers d'application au cœur du cursus de formation (en Master 1 et Master 2). Ces ateliers visent à former les étudiants à l'ingénierie de développement et d'aménagement des territoires en les mettant en situation professionnelle de réponse à une commande réelle, définie et conduite en concertation et en partenariat avec une structure territoriale.

Sur la base d'attendus préalablement définis dans la présente convention, l'atelier est conduit par une équipe de 12 à 15 étudiant.e.s de 1^{ère} et de 2^{ème} année du Master IDATT, encadré par un ou deux enseignants de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine.

De la mi-septembre à la mi-mars, tous les vendredis sont consacrés à l'atelier, mobilisant de manière hebdomadaire les étudiants de 1^{ère} année. Les étudiants de master 2 sont mobilisés pour cet atelier au 1^{er} semestre (les vendredis lorsqu'ils ne sont pas en entreprise du fait de leur formation en alternance ainsi que lors de la première session de terrain). Les étudiants de M1 et M2 participent ainsi conjointement à la première session de travail sur le terrain (2 jours programmés en novembre 2026) et restitution intermédiaire. Les étudiants de M1 finalisent le travail et réaliseront une seconde session de terrain (février 2027). Le travail final sera restitué en mars 2027.

Contexte et attendus de la commande

La CC du Trièves coordonne, mène des actions et des projets à l'échelle du territoire en partenariat avec les collectivités qui en sont membre (27 communes). La CC du Trièves compte parmi ses compétences l'aménagement du territoire (dont le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale) et le développement économique (création et entretien de zones d'activités, soutien et promotion de l'emploi local, promotion et soutien de l'agriculture, de la filière bois, accompagnement à la création d'activités).

L'EP SCoT est un syndicat mixte fermé auxquelles les 7 intercommunalités membres ont transféré leur compétence « Schéma de cohérence territoriale » (SCoT). Ce document d'urbanisme détermine l'organisation spatiale et établit les grandes orientations de développement à 20 ans. Il vise une articulation cohérente des politiques développées par les territoires, afin qu'elles contribuent à des ambitions définies collectivement. Approuvé en 2012, le SCoT a ainsi été récemment modifié pour intégrer les objectifs nationaux de sobriété foncière jusqu'en 2030. Sa révision a par ailleurs été lancée et constitue l'un des enjeux majeurs du mandat.

Dans ce cadre, la CC du Trièves est amenée à engager une réflexion sur les conditions de développement et d'adaptation des activités économiques sur son territoire. Suite aux orientations du projet d'aménagement stratégique du SCoT, la CC du Trièves et l'EP SCoT considèrent opportun de conduire un travail commun concernant les conditions de développement au regard des enjeux de transitions et de planification territoriale, en y adossant la conduite d'un atelier du Master IDATT.

Ce travail « d'atelier » pourra :

1. Identifier les spécificités et les besoins des acteurs économiques du Trièves :

Sur la base d'un diagnostic quantitatif et qualitatif, cette première partie vise à caractériser :

- les spécificités économiques de la CC du Trièves en statique et dynamique : types d'activités économiques, profil des salariés, localisation au sein de l'urbain mixte et dans les zones d'activités dédiées, répartition géographique, statut du foncier économique, installation/départ des établissements, ... ;
- les besoins des acteurs économiques déjà installés concernant les conditions d'évolutions de leur activité au sein de la CC du Trièves, dans un contexte de transition (socio-écologique, démographique) ;
- les raisons de non-installation voire de départ, si ces entreprises, situées en dehors la CC, sont connues des services de développement économique.

[Approche mixte]

2. Identifier les logiques d'usages et/ou les blocages du foncier économique

Il s'agit dans ce deuxième temps d'approfondir la question des espaces dédiés aux activités économiques afin de déterminer :

- les attentes des acteurs économiques présents ou potentiels en matière de foncier ;
- les points de satisfaction, mais aussi les (dys)fonctionnements des zones d'activité au regard des besoins exprimés dans la première partie ;
- les freins et/ou blocages (réglementaires, techniques, politiques, économiques...) associés à la mobilisation du foncier économique sur le territoire.

[Approche qualitative].

3. Identifier des initiatives inspirantes

Cette troisième partie vise à repérer des solutions innovantes pour le territoire en privilégiant :

- une lecture analytique de la façon dont le développement économique et les logiques de territorialisation du foncier ont été prises en compte sur d'autres territoires ruraux de moyenne montagne dans le cadre d'exercices de planification territoriale.

[Benchmark d'initiatives inspirantes].

Le croisement et l'analyse des résultats issus des parties 1 et 2 devraient permettre de mieux comprendre les éventuels décalages entre les besoins des acteurs économiques et les impératifs de planification économique. La troisième partie cherche à identifier des exemples inspirants de planification économique pour un territoire rural de moyenne montagne.

A plus long terme (éventuellement dans le cadre d'un atelier en 2027/2028), ces résultats pourraient alimenter une réflexion prospective, sur la base d'une identification de tendances, de perspectives d'évolutions économiques et d'incidences potentielles des crises socio-environnementales, économiques, démographiques. Ces éléments de prospective pourraient également être mis en discussion localement, dans le cadre d'atelier de co-construction de solutions avec les entreprises et la CC, ou d'animations ponctuelles dans le territoire.

Article 1 – Objet

L'IUGA ne peut pas prendre en charge la totalité des coûts financiers induits par ce projet d'étude conduit en « atelier de prospective » et sollicite une participation financière de la part de la CC du Trièves et de l'EP SCoT.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités de versement de cette participation relative au déroulement des travaux d'études réalisés et d'en préciser les modalités d'exécution.

En cas de nécessité, elle pourra être modifiée par voie d'avenant.

Article 2 – Contenu et modalités de déroulement de l'atelier pédagogique

La mobilisation d'étudiant.e.s du master IDATT dès la mi-septembre visera les objectifs suivants :

- ✓ à partir des documents existants, de la collecte de données quantitatives et qualitatives (panel d'acteurs, entretiens auprès d'acteurs du territoire), contribuer à un travail de formalisation et d'analyse des dynamiques à l'œuvre en matière de développement économique au regard des enjeux de planification et de transition ;
- ✓ conduire un travail d'analyses et de propositions (trajectoire, processus, scénarios) ;
- ✓ proposer une restitution du travail réalisé : à minima, un support de présentation orale et un rapport d'étude fourni à la CC du Trièves intégrant l'ensemble des analyses réalisées et autres supports éventuels de valorisations.

En termes de calendrier, cet atelier « Développement économique, planification et transitions : quelle territorialisation du foncier économique dans la CC du Trièves » sera conduit tous les vendredis, du 11/09/2026 au 13/03/2027 (sauf semaines d'interruptions pédagogiques ou d'examens des étudiants) ; les vendredis seront intégralement consacrés à l'atelier. Par ailleurs les étudiants disposeront de deux périodes exclusivement dédiées à l'atelier (sessions de terrain) de 3 jours (en novembre 2026 et février 2027). Une restitution intermédiaire du travail aura lieu le vendredi 18 décembre 2026 ; la restitution finale aura lieu le vendredi 13 mars 2027. Toutes deux auront lieu dans les locaux de l'IUGA à Grenoble.

Article 3 – Obligations des parties

L'IUGA s'engage à :

- associer au suivi du travail la CC du Trièves et l'EP SCoT de la grande région de Grenoble ainsi que d'autres acteurs qu'il serait souhaitable d'impliquer dans la démarche ;
- élaborer un programme de travail et une organisation de l'atelier sur toute sa durée (septembre-mars) et assurer l'encadrement pédagogique et scientifique de manière à répondre à la fois aux attendus de la commande et aux exigences de formation et de validation du cursus pour les étudiants ;
- tenir régulièrement informés la CC du Trièves et l'EP SCoT de la grande région de Grenoble de l'état d'avancement des opérations programmées, qu'à fournir toute pièce utile au contrôle de l'exécution de cette convention.

La CC du Trièves et l'EP SCoT de la grande région de Grenoble s'engagent à :

- désigner un à deux référents professionnels chargés du suivi de ce travail et présents lors des étapes de restitution intermédiaire et finale des travaux, sur la base d'un calendrier conjointement défini ;
- faciliter la réalisation de ce travail d'étude par son suivi, l'accès aux informations et données nécessaires, la mobilisation éventuelle de ses partenaires et des acteurs concernés, la mise à disposition de locaux pour l'organisation éventuelle de réunions publiques... ;
- valider *in itinere* la méthodologie ainsi que les travaux produits, dont la valorisation du travail.

Article 4 - Financement du dispositif

La participation financière de la CC du Trièves et de l'EP SCoT sera d'un montant total de 5 000 euros TTC respectivement au titre de l'exercice 2027, répartis à 50% entre les deux structures -soit 2 500 € TTC).

Cette participation sera versée au nom de l'Agent Comptable de l'UGA :

TPGRENOBLE	10071	38000	00001001586	41
------------	-------	-------	-------------	----

D'un point de vue comptable, cette participation financière sera rattachée, au sein de chacune des structures :

- à la nature analytique 14 - prestations d'études sur l'imputation 617//74 au titre de l'exercice 2027 à hauteur de 2 500 euros

Article 5 - Durée de la convention et validité

La présente convention est valable pour l'année universitaire 2026/2027 et prendra effet à la signature de toutes les parties.

Article 6 – Modalités de remboursement des frais engagés par les étudiants

La dotation liée à la présente convention sera mobilisée pour faire face aux dépenses engagées dans le cadre du présent atelier et des activités pédagogiques qui y sont associées. Elle permettra en particulier la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration engagés par les étudiants et l'équipe pédagogique sur le territoire ainsi qu'éventuellement le remboursement des frais de déplacements inhérents aux périodes de travail in situ. Pour rappel, outre la réalisation du travail programmée tous les vendredis en septembre 2026 et Mars 2027, les étudiants réaliseront a minima 2 sessions de terrain de 3 jours (en novembre 2026 et février 2027). Pour ce faire, un complément à la convention établi au plus tard la première semaine d'octobre 2026 précisera la liste des étudiant.e.s engagé.e.s dans l'atelier.

Article 7 - Modalités de révision de la convention

La présente convention peut être modifiée avec l'accord réciproque des co-contractants par voie d'avenant.

Article 8 - Modalités de résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractuelles jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

En cas de non-exécution ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la CC du Trièves, de l'EP SCoT et de l'Université des conditions d'exécution de la convention par les co-contractants, ceux-ci peuvent demander la résiliation de la présente convention.

Article 9 - Modalités de règlement des litiges

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation, la validité et/ou l'exécution de cette convention. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Article 10 - Correspondances

Toutes les correspondances, notifications, exploits seront adressées à l'UFR d'Urbanisme et de Géographie Alpine, 14b avenue Marie Reynoard, 38100 Grenoble.

Fait à Grenoble le

P/ l'Université Grenoble Alpes

Le Président
Yassine LAKHNECH

Fait à Monestier-de-Clermont, le

P/ La Communauté de Communes du
Trièves

Le Président
Christian ROUX

Fait à Grenoble, le

P/ l'EP SCoT de la grande région de
Grenoble

Le Président
Joël GULLON

Annexe 1

Liste des étudiant.e.s engagé.e.s dans l'atelier et équipe pédagogique associée

Responsable pédagogique de l'atelier :

Magali Talandier, professeur d'Université à l'IUGA

magali.talandier@univ-grenoble-alpes.fr

et Solène Leborgne

solene.leborgne@univ-grenoble-alpes.fr

Référents techniques de l'atelier :

- au sein de la CC du Trièves : Guillaume GRANDFERRY
- au sein de l'EP SCoT : Mathieu PERRIN et Benoît PARENT

Etudiant.e.s du Master Ingénierie du Développement et de l'Aménagement des Territoires en
Transition impliqué.e.s dans l'atelier

A venir d'ici le 02/10/2026

Master 1 IDATT	Master 2 IDATT
-	-
-	-
-	-
-	-
-	
-	
-	
-	
-	